

RAPID LAKE LODGE

BULLETIN D'INFORMATION

Janvier 2008

Par Alain Lagacé

Nouvelles réglementations

- Protection des rivières à ombles chevaliers de la péninsule Est de l'Ungava
- Accès au Parc National des Monts Torngat.

Protection des rivières à ombles chevaliers de la péninsule Est de l'Ungava.

L'année 2007 aura marquée des changements importants dans la protection des ressources d'ombles chevaliers de l'Ungava.

Dans le but de protéger les importantes ressources d'ombles chevaliers que l'on retrouve dans la plupart des rivières de la péninsule Est de l'Ungava, des mesures préventives de protection ont été adoptées par les corporations foncières Qiniqtiq du village de Kangiqsualujuaq (George River) et Epigituk de Killineq.

Le Ministère de l'Environnement et de la Faune (M.E.F.) et la pourvoirie du Lac Rapide Inc. / Rapid Lake Lodge Inc. ont fourni les éléments de preuve qui ont permis de conclure les ententes et résolutions.

Afin de limiter les blessures inutiles aux ombles chevaliers, de nouvelles règles de pêche sportive s'imposaient.

La période du 1er août au 30 septembre correspond au cycle annuel de montée des ombles chevaliers en rivière. Pendant cette période, des méthodes de pêche sportive plus ou moins recommandables ont été observées par les intervenants.

Le risque de crocheter et de blesser involontairement les ombles chevaliers était directement attribuable à la méthode de pêche. La pêche sportive dite " au lancer léger " utilise fréquemment des cuillers montées de trépied. Une cuiller montée de trépied et lancée dans un bassin rempli de nombreux ombles chevaliers cause inévitablement un certain nombre de blessures.



Afin de remédier à cette problématique, les corporations foncières de Qiniqtiq et Epigituk ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

